

*Les subsides*

● (1115)

Il en coûterait cher d'entreprendre de tels programmes, du fait que ce secteur est négligé depuis bien longtemps, mais le coût serait largement compensé par les avantages économiques de notre récolte forestière. L'industrie permet chaque année au gouvernement de réaliser des recettes fiscales et autres d'environ 2 milliards de dollars. Ces recettes sont partagées à peu près également entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cette seule raison devrait pousser le gouvernement fédéral à assumer une plus grande part des frais nécessaires pour garder le secteur primaire solide. Nous sommes d'ailleurs convaincus que la part des frais nécessaires pour maintenir les ressources doit être fonction des avantages qu'on en retire.

Voyons donc ce que le gouvernement est prêt à faire à cet égard. L'année dernière, le ministre a publié un énoncé de principes intitulé «Plan d'action pour le renouvellement des forêts». Les auteurs de ce document reconnaissent, à l'instar du comité des ministres provinciaux des ressources, qu'il faudrait augmenter les dépenses publiques dans les secteurs relevant du gouvernement d'au moins 10 p. 100 par année. On calcule qu'en 1982, les dépenses pour le réaménagement forestier s'élevaient à environ 300 millions de dollars. Là-dessus, la part du gouvernement fédéral était de 110 millions de dollars, soit 37 p. 100 du total. Si nous voulons atteindre même nos objectifs les plus faibles, nous devons avoir dépensé 650 millions de dollars en dollars de 1982 d'ici à 1987. Là-dessus, le gouvernement fédéral compte dépenser 130 millions de dollars en cinq ans ou 20 p. 100 du montant global, ce qui est loin de présenter une hausse importante. Les provinces devront donc assumer 80 p. 100 des frais. On ne peut pas vraiment dire que cela corresponde aux avantages obtenus.

J'ai parlé tout à l'heure du mandat limité du ministre dans le secteur forestier et de la concurrence qu'il doit affronter au cabinet. Je songe notamment au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley) qui a annoncé tout récemment la création d'une équipe spéciale devant conseiller sur l'aide dont l'industrie forestière a besoin pour soutenir la concurrence de l'étranger et augmenter sa productivité.

C'est tout à l'honneur du ministre de l'Industrie et du Commerce d'avoir reconnu les possibilités d'expansion et de création d'emplois du secteur forestier et de s'être rendu compte que le ministre chargé des forêts ne disposait pas des pouvoirs et des ressources nécessaires pour satisfaire aux besoins de l'industrie. Par ailleurs, c'est justement parce que nous avons eu l'habitude jusqu'ici de dissocier le facteur industrie du facteur gestion que nos forêts ont été tellement négligées.

Tout cela devait changer quand le ministre a annoncé la création d'un nouveau comité de planification du secteur forestier en 1981. Ce comité tripartite, composé de représentants de l'industrie, des provinces et du gouvernement fédéral, devait s'atteler à la tâche pour essayer de rectifier certaines erreurs du passé. Cet objectif semble déjà avoir été oublié. Si incroyable que cela puisse sembler, le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré la semaine dernière au comité que son équipe spéciale composée de toutes sortes d'experts se servira des ressources mises à sa disposition uniquement pour examiner l'expansion de nos industries et la création de nouveaux

débouchés. Le ministre compte laisser son collègue, le ministre de l'Environnement (M. Roberts), s'occuper de toutes les questions relatives à la gestion des forêts. N'est-ce pas justement d'un tel partage des attributions que découlent les problèmes actuels?

Pendant quelque temps, nous avons cru que certains des nouveaux venus au Service canadien des forêts et les experts déjà en place, qui comprenaient bien les problèmes et connaissaient les solutions, réussissaient à se faire comprendre. Quand le ministère de l'Expansion économique régionale a été réorganisé, le Service canadien des forêts devait normalement obtenir la place qui lui revenait, du moins c'est ce que nous pensions. De nouvelles ententes fédérales-provinciales signées avec la Nouvelle-Écosse devaient inclure des plans d'aménagement forestier à long terme, d'une durée d'au moins 20 ans. Le gouvernement fédéral devait donner de l'argent pour aider l'industrie et les provinces à améliorer leurs boisés et à planter de nouvelles forêts sur des terres ne pouvant être utilisées à d'autres fins.

Cependant, le ministère de l'Industrie et du Commerce semble maintenant vouloir imposer ses propres priorités. J'ai énormément de mal à comprendre la nouvelle façon de penser de la génération actuelle de chefs d'industrie. Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai joué moi-même un rôle fort modeste dans ce secteur avant de venir ici. De mon temps, tout ce que nous demandions au gouvernement, c'était un régime d'imposition et de redevances comparable à celui de nos concurrents étrangers. Nous demandions au gouvernement de nous aider uniquement sur le plan du transport, des communications, et des infrastructures requises pour exploiter de nouvelles régions et acheminer nos produits vers les marchés, le plus économiquement et le plus efficacement possible. Pour ce qui est de l'environnement et d'autres questions, nous n'avons cessé de réclamer au gouvernement des règles et des normes rigoureuses et équitablement appliquées, sans conflit de juridiction entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou entre les différents ministères.

● (1120)

La nouvelle génération de gestionnaires semble attendre davantage des pouvoirs publics. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré au comité que des centaines d'entreprises forestières, petites et grosses, lui envoyaient chaque jour des demandes de subventions pour rénover ou agrandir leurs usines ou en construire de nouvelles. Elles demandent au gouvernement et au contribuable d'assumer la majeure partie des risques. Comme chacun sait, le gouvernement s'est montré extrêmement accommodant, car cette nouvelle approche lui fournit un bon prétexte pour s'ingérer encore plus dans le secteur privé, tendance pour le moins inquiétante.

A mon humble avis, l'industrie forestière a besoin d'un approvisionnement en bois à la fois stable, rentable et accessible. Comme vous le savez, 95 p. 100 de nos forêts appartiennent à l'État, si bien que nous avons la responsabilité collective de conserver nos forêts en bonne santé et d'assurer un approvisionnement suffisant. C'est dans l'intérêt public.